

prendrait sur lui de traiter un problème qu'aucun ordre de renvoi de la Chambre ne lui aurait confié. Voilà ce que je tenais à signaler. Si la motion demeure à l'étude, j'aimerais la traiter.

M. SMITH (Calgary-Ouest): La promesse du secrétaire d'État me laisse perplexe. L'honorable député de Comox-Alberni lui a demandé s'il s'engagerait à présenter la question à la prochaine session afin que la Chambre puisse la traiter avant les prochaines élections générales. Je suppose que le secrétaire d'État en connaît la date. L'engagement qu'il a pris signifie-t-il que les élections générales n'auront pas lieu avant la prochaine session?

L'hon. M. GIBSON: Non. L'honorable député n'a pas, à ma connaissance, prononcé les mots "avant les prochaines élections générales".

M. SMITH (Calgary-Ouest): Oui. Ses paroles étaient claires. J'invite l'honorable député à se lever et à nous le prouver.

M. GIBSON (Comox-Alberni): J'en avais l'intention.

L'hon. M. GIBSON: Je ne saurais dire.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Est-là l'engagement que vous avez pris?

L'hon. M. GIBSON: Je me suis engagé de conseiller, à la prochaine session, qu'on reconstitue le comité des élections, en vue d'examiner ce projet d'amendement ou toutes autres modifications à la loi des élections fédérales dont il pourra être saisi. Il est évident que je ne peux pas préciser si on pourra le faire avant les élections générales parce que je ne sais pas quand elles auront lieu.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je soutiens alors que l'honorable député de Comox-Alberni a consenti à retirer la motion à la condition que le ministre donne à la Chambre l'assurance ou la promesse que le comité des élections étudiera la question à la prochaine session ou avant les prochaines élections générales. Telle était la teneur de la demande faite au ministre, demande qu'il a agréée. Nous ne tenons pas de promesse dans le moment parce que le ministre n'a pas accepté la condition que lui a posée l'honorable député de Comox-Alberni. Ce dernier est donc obligé maintenant de retirer la motion sans condition, afin de justifier la déclaration que vient de faire le secrétaire d'État.

M. GIBSON (Comox-Alberni): Je me refuse à une rétractation absolument sans réserve. J'ai présumé qu'il n'y aurait pas d'élections avant un an. Toutefois, ne sié-

geant pas au conseil des dieux, je ne saurais donner cette garantie à l'honorable député. Si le secrétaire d'État ne peut cependant nous donner l'assurance qu'il n'y aura pas d'élections générales,—après tout, soyons justes,—je serai satisfait s'il nous donne l'assurance que le comité sera reconstitué à la prochaine session et qu'il sera saisi de la question.

M. SINCLAIR: Que les élections aient lieu maintenant ou dans un an, l'honorable député de Comox-Alberni ne se rend-il pas compte que le même gouvernement sera au pouvoir, que ce soit avant ou après les élections?

Des VOIX: Ha! ha!

M. KNOWLES: Nouvelle erreur.

Une VOIX: Que vous semble!

M. SMITH (Calgary-Ouest): Je me propose de faire une visite aux régions inondées afin d'attraper moi aussi ce mal-là!

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! La Chambre autorise-t-elle l'honorable député à retirer le projet d'amendement?

Des VOIX: D'accord.

D'autres VOIX: Non.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Il nous faudra alors mettre la question aux voix. Tous ceux qui désirent permettre à l'honorable député de retirer son amendement répondront "oui".

Des VOIX: Oui.

Des VOIX: Non.

Une VOIX: Laissez-le retirer son amendement.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Il faudra mettre l'amendement aux voix. Si le comité ne permet pas à l'honorable député de le retirer.

M. HARRIS (Grey-Bruce): Mettez l'amendement aux voix.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le comité n'a pas accordé son consentement. M. Brown propose donc, appuyé par M. Gibson, que l'article 6 soit modifié par la radiation du paragraphe 2, alinéa f) de l'article 14, tel qu'il est énoncé dans l'article 6 du bill à l'étude. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement disent "oui."

(L'amendement de M. Brown, mis aux voix, est rejeté: pour, 39; contre, 58.)

M. COCKERAM: Monsieur le président, vous avez noté, je l'espère, que les deux motionnaires ont voté en faveur.